

---

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---

1. - Identification de la Collectivité :

VILLE DE VALOGNES  
Place Général de Gaulle  
**50700 – VALOGNES**

2. - Mode de passation du Marché :

Procédure adaptée en application des dispositions du Code de la commande Publique (articles R2123-1 et 2123-4 à 2123-6)

3. – Objet du Marché :

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à L'EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORTS GILBERT FEVRIER.

➤ Eléments de la mission de maîtrise d'œuvre :

La mission devra permettre de dimensionner puis de concevoir une extension à la salle omnisports Gilbert Février afin de permettre l'usage spécifique des activités de gymnastique (établissements scolaires, associations et activités municipales sports/jeunesse).

PSE n°1 :

Forfait de rémunération pour effectuer quelques grosses réparations sur le bâtiment existant

PSE n°2:

Forfait mission « Ordonnancement pilotage et coordination »

➤ Planification de la mission de maîtrise d'œuvre :

Phase conception : années 2020/2021

Phase réalisation : années 2021/2022

#### **4. – Organisation de la procédure de mise en concurrence :**

A l'issue du délai de réception des dossiers de candidature, le Maître d'Ouvrage sélectionnera 3 équipes candidates. Pour procéder à cette sélection, il se limitera à la lecture des dossiers de candidature (dossier sans aucune prestation, limité à l'examen des compétences, références et moyens humains et matériels des candidats ainsi qu'à la proposition des honoraires faite sur la base du programme des travaux).

##### **\*Valeur technique (pondération 55%):**

- Critère n°1: compétences, moyens humains et matériels du candidat (note sur 10).
- Critère n°2: liste des références proposées (note sur 20)
- Critère n°3: note méthodologique présentée (note sur 20)

##### **\*Prix des prestations (pondération 45%)**

A l'issue de ce classement des candidatures et des offres, le Maître d'Ouvrage sélectionnera les 3 équipes candidates les mieux classées. Au sortir de ce classement, il organisera une journée d'audition pour permettre à chacun des trois candidats sélectionnés d'exposer sa vision du projet et la planification envisagée (durée de l'audition : 25 minutes par candidat). C'est uniquement à l'issue de cette audition que le Maître d'Ouvrage désignera le maître d'œuvre chargé d'assurer la conduite de cette opération municipale.

#### **5. – Contenu du dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature devront comporter au minimum les documents suivants :

- Lettre de candidature (formulaire DC1)
- Déclaration du candidat (formulaire DC2)
- Capacités professionnelles (*attestation d'inscription au tableau de l'ordre national des architectes, etc...*)
- Attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle »
- Un dossier de présentation permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités de l'équipe présentée (*composition nominative des membres de l'équipe, CV et références personnelles, organisation proposée, etc...*)
- Liste des principales références de ces cinq dernières années en précisant pour chaque réalisation le type de mission effectuée, le coût de l'opération, l'année de réalisation et le Maître d'ouvrage
- Un dossier photographique couleur illustrant les réalisations les plus significatives au regard du programme des travaux
- Une note méthodologique pour expliciter la compréhension du projet et les grandes lignes de l'élaboration et de la conduite proposée pour parvenir à la conception, puis à la construction de l'extension de la salle omnisports Gilbert Février.

**6. – Obtention du dossier :**

Le D.C.E. est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur :

<http://www.synapse-ouest.com>

Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Ouest :

[support@synapse-ouest.com](mailto:support@synapse-ouest.com) ou par téléphone au 02 99 55 02 05

**7. – Réception des candidatures :**

La transmission des offres se fera par voie électronique sur notre profil acheteur :

<http://www.synapse-ouest.com>

**8. – Renseignements complémentaires :**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Monsieur LE BERRE

Directeur des Services techniques Municipaux

☎ 02.33.95.82.01

[secretariat-technique@mairie-valognes.fr](mailto:secretariat-technique@mairie-valognes.fr)

**9. – Date d'envoi de l'avis à la publication :**

Mardi 16 juin 2020

**10. – Date et heure limite pour la réception des candidatures :**

Lundi 06 juillet 2020 à 12 heures.

**11. – Procédure de recours et délais :**

Tribunal administratif 3, rue Arthur Le Duc – BP 25086 -14000 CAEN

Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat (art L551-1 du CJA).

Référé suspension avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (art L 521-1 du CJA).

Recours pour excès de pouvoir : dans les deux mois de la publication ou de la notification de la décision faisant grief (art R421-1 du CJA).

Recours de pleine juridiction : les tiers évincés pourront contester le contrat dès la signature du marché jusqu'à l'expiration du délai de deux mois suivant l'attribution du marché.